

Commune de Froideville
à l'att. de la Municipalité
Rue du Village 16
1055 Froideville

Froideville, le 19 février 2025

Liquidation de la société Centrale de chauffage à distance Froideville SA

Monsieur le Syndic,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par la présente, nous vous informons que le Conseil d'Administration de la société Centrale de Chauffage à distance Froideville SA a décidé, dans sa séance du 19 février 2025, de mettre la société en liquidation. Cette décision a été validée lors de l'Assemblée générale qui s'en est suivi.

Cette décision fait suite aux pertes d'exploitation récurrentes, qui ont conduit la Société anonyme dans une situation de surendettement au sens de l'art. 725 CO. Les différentes analyses financières ont démontré que le modèle d'affaires ne peut pas être rentable, ce qui a conduit à cette situation. De plus, les installations commencent à vieillir et des coûts importants de rénovation sont à déplorer. Comme aucun fonds de rénovation n'a été constitué, nous ne sommes plus en mesure de réinvestir. Dès lors, nous préférons arrêter l'activité maintenant, avant que les dettes ne deviennent trop importantes.

La liquidation formelle sera votée lors d'une Assemblée générale extraordinaire, en présence d'un notaire, comme le prévoit la loi. Celle-ci aura impérativement lieu **avant le 31 décembre 2025**.

La Commune étant actionnaire majoritaire et, de surcroît, principale bénéficiaire des installations, le Conseil d'Administration vous propose de reprendre les actifs, en remboursement du prêt en votre faveur.

Si toutefois la Municipalité ne souhaite pas procéder de la sorte, nous vous prions de nous le faire savoir **avant le 30 juin 2025**.

Nous vous rendons attentifs au fait que le Conseil d'Administration tient à ce qu'une solution soit trouvée avant la fin de l'année pour éviter une liquidation forcée. Si la Municipalité ne se positionne pas, la décision de liquider la société sera appliquée et des liquidateurs seront nommés.

Par ailleurs, nous vous rendons attentifs au fait que certaines installations privées sont raccordées à notre centrale. Dès le moment où la société Centrale de chauffage à distance Froideville SA sera liquidée, les contrats avec ces personnes privées seront caducs. Nous vous serions reconnaissants de nous informer si nous devons prévoir une communication ou si la Commune s'en charge.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers Municipaux, nos salutations les meilleures.

Centrale de chauffage à distance Froideville SA

Pour le Conseil d'Administration

Jean-Louis Meylan
Président



Azdine Bouhedja
Vice-Président



Marc-Henri Schwab
Administrateur

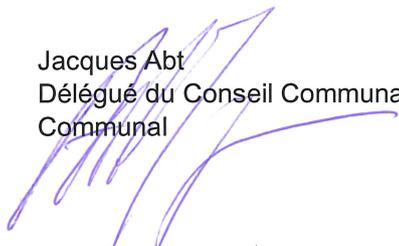


Daniel Freymond
Administrateur

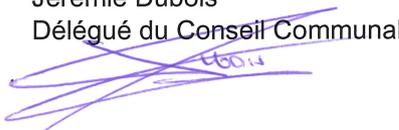


Assemblée générale

Jacques Abt
Délégué du Conseil Communal
Communal



Jérémie Dubois
Délégué du Conseil Communal



Killian Delisle
Délégué du Conseil

